

Infrastructure de recherche sur le Canada au XX^e siècle

Groupe de la variable : Citoyenneté

Sous-ensemble de la variable : Année de naturalisation

Colonne 19 : Année de naturalisation

Variable : YEAR_OF_NATURALIZATION

Instructions à l'usage des recenseurs

92. Année de naturalisation. Cette question dans la colonne 19 ne s'applique qu'aux personnes de 21 ans et plus qui sont nées dans un autre pays que le Royaume-Uni ou une de ses dépendances. Elle ne s'applique pas aux personnes nées en pays étrangers et âgées de moins de vingt et un ans, ou aux personnes nées dans une partie quelconque de l'empire britannique qui ne sont pas par les moyens légaux naturalisés citoyens de pays étrangers. Si une personne a demandé sa naturalisation, mais n'a pas encore son titre parfait de citoyen, on indiquera ce fait en ajoutant les lettres "pa." (papiers). Dans le cas de personnes dont la naturalisation se trouve établie par l'acte de parents, entrez la date donnée pour les parents.

Entrées acceptées : verbatim de la colonne 19.

Codes

1 "Papiers"
2 "Naturalisé"
3 "Étranger"
99999001 "Vide"
99999002 "Endommagé"
99999003 "Illisible"
99999004 "Contrôle de validation outrepassé"
99999005 "Suspect"
99999006 "Donnée manquante -- Champ obligatoire"
99999007 "Sans objet"
99999008 "Non associé"
99999009 "Correction"
99999010 "Suggestion"
99999011 "Inconnu - Suggestion"
99999012 "Réponse multiple - suggestion"
9999901 "Aucun"
9999902 "Non fourni"
9999903 "Inconnu du recenseur"
9999904 "Donnée non valide"
9999999 "Non codable"

Remarque

Cette question n'a plus été posée après le passage de la Loi sur la citoyenneté canadienne en 1947. En 1951, on a demandé à chaque personne recensée d'indiquer sa citoyenneté.